C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Société par actions simplifiée au capital de 3 386 410 €
Siège social : Zone d'activités du Rotey – 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES

823 520 192 RCS CHAMBERY

BILAN AU 31 MARS 2026

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHAMBERY

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2 - Affectation du résultat,

3 - Rapport du Commissaire aux Comptes.

Documents certifiés conformes,

Le Président
Société J2M CONCEPT
Julien REVET



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	90 000		90 000	90 000
Constructions	1 582 842	603 654	979 188	1 035 505
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	664 677	19 855	644 821	641 857
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 935 351	658 522	7 276 829	7 267 332
Autres titres immobilisés	400		400	400
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 722 923	120 400	8 602 523	8 602 523
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**18 996 193**	**1 402 431**	**17 593 762**	**17 637 617**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	330 931		330 931	317 791
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	113 115		113 115	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 016		11 016	4 967
Autres créances	1 314 332		1 314 332	1 327 430
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	320 149		320 149	1 803 636
Charges constatées d'avance	106 745		106 745	116 436
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 196 288**		**2 196 288**	**3 570 260**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**21 192 480**	**1 402 431**	**19 790 049**	**21 207 878**

Bilan

	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 036 280	5 715 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 730 534	2 730 534
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	357 064	277 638
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 347 820	5 197 000
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**5 253 676**	**1 588 526**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 199	3 249
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**15 731 573**	**15 512 367**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		60 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**60 000**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*3 258 038*	*5 027 801*
Découverts et concours bancaires	*1 093*	*358*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 259 131	5 028 159
Emprunts et dettes financières diverses	39 704	47 470
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	520 554	381 202
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 962	20 794
Personnel	*9 898*	*8 978*
Organismes sociaux	*12 067*	*11 673*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*14 915*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*33 200*	*21 186*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*4 353*	*3 754*
Dettes fiscales et sociales	59 519	60 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	126 608	97 380
TOTAL DETTES	**4 058 477**	**5 635 511**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**19 790 049**	**21 207 878**

Compte de résultat

	du 01/04/25 au 31/03/26 12 mois	%	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 338 242	100,00	1 223 753	100,00	114 489	9,36
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	61 904	4,63	7		61 897	NS
Total	**1 400 146**	**104,63**	**1 223 760**	**100,00**	**176 386**	**14,41**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 185 802	88,61	990 232	80,92	195 571	19,75
Total	**1 185 802**	**88,61**	**990 232**	**80,92**	**195 571**	**19,75**
VALEUR AJOUTEE	**214 344**	**16,02**	**233 529**	**19,08**	**-19 185**	**-8,22**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	14 026	1,05	22 639	1,85	-8 613	-38,04
Salaires et Traitements	73 613	5,50	66 961	5,47	6 652	9,93
Charges sociales	29 747	2,22	25 132	2,05	4 615	18,36
Amortissements et provisions	65 865	4,92	92 616	7,57	-26 751	-28,88
Autres charges	81 703	6,11	6 307	0,52	75 396	NS
Total	**264 954**	**19,80**	**213 655**	**17,46**	**51 300**	**24,01**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-50 611**	**-3,78**	**19 874**	**1,62**	**-70 485**	**-354,66**
Produits financiers	5 619 692	419,93	2 792 241	228,17	2 827 451	101,26
Charges financières	264 844	19,79	1 016 153	83,04	-751 309	-73,94
Résultat financier	**5 354 848**	**400,14**	**1 776 088**	**145,13**	**3 578 760**	**201,50**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**5 304 237**	**396,36**	**1 795 962**	**146,76**	**3 508 275**	**195,34**
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	2 950	0,22	167 227	13,67	-164 277	-98,24
Résultat exceptionnel	**-2 950**	**-0,22**	**-167 227**	**-13,67**	**164 277**	**-98,24**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	47 611	3,56	40 210	3,29	7 401	18,41
RESULTAT DE L'EXERCICE	**5 253 676**	**392,58**	**1 588 526**	**129,81**	**3 665 151**	**230,73**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS C.M.G.A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 19 790 049 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 253 676 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/06/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Société par actions simplifiée au capital de 3 386 410 euros
Siège social : Zone d'Activité du Rotey - 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES

823 520 192 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, à savoir :

. qu'en date du 31 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé la réalisation d'une réduction de capital social d'un montant nominal de 649 870 € par voie de rachat et d'annulation par la Société de 64 987 actions en pleine-propriété, soit un capital qui sera ramené de 4 036 280 € à 3 386 410 €, divisé en 338 641 actions,

. que cette réduction de capital devrait être définitivement réalisée antérieurement au jour de tenue de l'AGOA,

. qu'en conséquence, le capital de notre Société serait alors composé de 338 641 actions contre 403 628 actions avant la réduction de capital,

après avoir entendu la Présidente exposer que ladite réduction de capital a été définitivement réalisée dès avant ce jour et qu'en conséquence le capital est effectivement composé de 338 641 actions à ce jour,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 253 676,46 euros
A la réserve légale	46 563,58 euros
Solde	5 207 112,88 euros
A titre de dividendes Soit 3,55 euros par action	1 202 175,55 euros
Le solde	4 004 937,33 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 6 053 016,87 euros (à savoir, 3 347 819,54 € au 31 mars 2026 imputés de 1 299 740 € dans le cadre de la réduction de capital devant être définitivement réalisée antérieurement au jour de tenue de l'AGOA et augmentés du solde ci-dessus).

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 202 175,55 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement immédiatement auprès des associés au moyen de l'inscription à leurs comptes courants respectifs des sommes correspondantes qui seront remboursées en fonction des possibilités de trésorerie de la société et sur décision de la Présidente .

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Cette résolution est adoptée, par 338641 **voix ayant voté pour,** 0 **voix ayant voté contre et**0..... **voix s'étant abstenues.**

CERTIFIE CONFORME
Pour la Présidente
Société **J2M CONCEPT**
Julien REVET

NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SAS C.M.G.A - CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Zone d'Activités du Rotey

73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES

Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2026

SOMMAIRE

	Pages
- Rapport	**1 à 4**
- Comptes annuels	**5 à 23**
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	**24**

NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale des associés de la société C.M.G.A - CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC SAS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **C.M.G.A - CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne l'évaluation et la dépréciation éventuelle des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLEFRANCHE S/S, le 15 septembre 2026

NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	90 000		90 000	90 000
Constructions	1 582 842	603 654	979 188	1 035 505
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	664 677	19 855	644 821	641 857
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	7 935 351	658 522	7 276 829	7 267 332
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	400		400	400
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 722 923	120 400	8 602 523	8 602 523
Total actif immobilisé (III)	**18 996 193**	**1 402 431**	**17 593 762**	**17 637 617**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	330 931		330 931	317 791
Autres créances	1 438 463		1 438 463	1 332 397
Charges constatées d'avance	106 745		106 745	116 436
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	320 149		320 149	1 803 636
Total actif circulant (IV)	**2 196 288**		**2 196 288**	**3 570 260**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**21 192 480**	**1 402 431**	**19 790 049**	**21 207 878**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	4 036 280	5 715 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 730 534	2 730 534
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	357 064	277 638
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 347 820	5 197 000
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**5 253 676**	**1 588 526**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 199	3 249
Total capitaux propres (I)	**15 731 573**	**15 512 367**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		60 000
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		**60 000**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	3 259 131	5 028 159
Emprunts et dettes financières diverses	39 704	47 470
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 962	20 794
Personnel	*9 898*	*8 978*
Organismes sociaux	*12 067*	*11 673*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*14 915*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*33 200*	*21 186*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*4 353*	*3 754*
Dettes fiscales et sociales	59 519	60 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	520 554	381 202
Produits constatés d'avance	126 608	97 380
Total des dettes (III)	**4 058 477**	**5 635 511**
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**19 790 049**	**21 207 878**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/04/25 au 31/03/26 12 mois	%	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 338 242	100,00	1 223 753	100,00	114 489	9,36
Montant net du chiffre d'affaires	**1 338 242**	**100,00**	**1 223 753**	**100,00**	**114 489**	**9,36**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amort., dép. et provisions	60 000	4,48			60 000	
Produits des cessions d'immobilisations						
Autres produits	1 904	0,14	7		1 897	NS
Total des produits d'exploitation (I)	**1 400 146**	**104,63**	**1 223 760**	**100,00**	**176 386**	**14,41**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 185 802	88,61	990 232	80,92	195 571	19,75
Impôts, taxes et vers. assim.	14 026	1,05	22 639	1,85	-8 613	-38,04
Salaires	73 613	5,50	66 961	5,47	6 652	9,93
Cotisations sociales	29 747	2,22	25 132	2,05	4 615	18,36
Dotations aux amort. et aux dépréciations	65 865	4,92	67 236	5,49	-1 371	-2,04
Sur immob. : dotations aux amort.	*65 865*	*4,92*	*67 236*	*5,49*	*-1 371*	*-2,04*
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant : dotations aux dép.						
Dotations aux provisions			25 380	2,07	-25 380	-100,00
Valeurs comptables des immob. cédées						
Autres charges	81 703	6,11	6 307	0,52	75 396	NS
Total des charges d'exploitation (II)	**1 450 757**	**108,41**	**1 203 886**	**98,38**	**246 871**	**20,51**
Résultat d'exploitation (I - II)	**-50 611**	**-3,78**	**19 874**	**1,62**	**-70 485**	**-354,66**
Quote-part sur op. faites en commun						
Bénéfice attribué / perte transférée (III)						
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations	5 582 607	417,16	2 779 125	227,10	2 803 482	100,88
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.						
Autres intérêts et produits assimilés	31 885	2,38	13 116	1,07	18 768	143,09
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immob. financières	5 200	0,39			5 200	
Produits nets sur cessions de VMP						
Total des produits financiers (V)	**5 619 692**	**419,93**	**2 792 241**	**228,17**	**2 827 451**	**101,26**
Charges financières						
Dotations aux amort. dépréciations et provision	185 503	13,86	593 419	48,49	-407 916	-68,74
Intérêts et charges assimilées	74 141	5,54	422 734	34,54	-348 593	-82,46
Différences négatives de change						

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/04/25 au 31/03/26 12 mois	%	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd	5 200	0,39			5 200	
Charges nettes sur cessions de VMP						
Total des charges financières (VI)	**264 844**	**19,79**	**1 016 153**	**83,04**	**-751 309**	**-73,94**
Résultat financier (V - VI)	**5 354 848**	**400,14**	**1 776 088**	**145,13**	**3 578 760**	**201,50**
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	**5 304 237**	**396,36**	**1 795 962**	**146,76**	**3 508 275**	**195,34**
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)	2 950	0,22	167 227	13,67	-164 277	-98,24
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**-2 950**	**-0,22**	**-167 227**	**-13,67**	**164 277**	**-98,24**
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	47 611	3,56	40 210	3,29	7 401	18,41
Total des produits (I + III + V + VII)	7 019 838	524,56	4 016 001	328,17	3 003 837	74,80
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 766 161	131,98	2 427 476	198,36	-661 314	-27,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	**5 253 676**	**392,58**	**1 588 526**	**129,81**	**3 665 151**	**230,73**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS C.M.G.A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 19 790 049 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 253 676 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/06/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	90 000			90 000
- Constructions sur sol propre	1 582 842			1 582 842
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 753	10 000		28 753
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 442	2 513		17 955
- Emballages récupérables et divers	617 969			617 969
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 325 005**	**12 513**		**2 337 518**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 740 351	200 200	5 200	7 935 351
- Autres titres immobilisés	400			400
- Prêts et autres immobilisations financières	8 722 923			8 722 923
Immobilisations financières	**16 463 675**	**200 200**	**5 200**	**16 658 675**
ACTIF IMMOBILISE	**18 788 680**	**212 713**	**5 200**	**18 996 193**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			12 513		
Immobilisations financières			200 200		
Augmentations de l'exercice			**212 713**		

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			5 200		
Diminutions de l'exercice			**5 200**		

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS PRINOX 73420 VOGLANS	80 000	955 703	100,00	292 267
SAS ABCYSS 38420 DOMENE	62 221	862 034	100,00	4 410
SAS SOCIETE JOLY ET PHILIPPE 73200 GILLY-SUR-ISERE	150 000	3 484 834	100,00	691 943
SASU COPPEL MAINTENANCE 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAU	156 250	4 039 417	100,00	1 795 040
SCI LA GRANDE BOITE 73200 GILLY-SUR-ISERE	1 000	185 301	99,00	185 301
SAS GVC ENTREPRISES 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERE	76 250	2 013 865	100,00	555 978
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 935 351	7 276 829	1 305 605		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Lors de la clôture des comptes, il a été décidé de constater une dépréciation complémentaire des titres de la société ABCYSS pour un montant de 185 503 €.

Le cumul des dépréciations sur ces titres s'élève ainsi à 778 922 € au 31/03/2026.

Cette dépréciation reflète la valeur retenue lors de l'évaluation réalisée à l'occasion du rachat du reliquat des titres de la

Notes sur le bilan

société.

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		547 337	56 317		603 654
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		1 792	5 734		7 526
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans		8 515	3 814		12 329
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**557 644**	**65 865**		**623 509**
Total			**557 644**	**65 865**		**623 509**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 599 062 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 722 923		8 722 923
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	330 931	330 931	
Autres	1 438 463	1 438 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	106 745	106 745	
Total	**10 599 062**	**1 876 139**	**8 722 923**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	45 653
Total	**45 653**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 036 280,00 euros décomposé en 403 628 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	571 542	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	167 914	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	403 628	10,00

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 249	2 950		6 199
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**3 249**	**2 950**		**6 199**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 950		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Litiges	60 000		60 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Autres provisions					
Total	**60 000**		**60 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			60 000		
Financières					
Exceptionnelles					

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 058 477 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 093	1 093		
- à plus de 1 an à l'origine	3 258 038	1 816 262	1 171 620	270 156
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	39 704	39 704		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 962	52 962		
Dettes fiscales et sociales	59 519	59 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	520 554	520 554		
Produits constatés d'avance	126 608	126 608		
Total	**4 058 477**	**2 616 701**	**1 171 620**	**270 156**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 769 763			
(**) Dont envers les associés	520 554			

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	28 740
INTERETS COURUS A PAYER	1 093
INTÉRÊTS COURUS	20 049
DETTES PROV. CONGES A PAYER	3 776
PRIMES DE BILAN CAP	4 000
CHGES SOCIALES CONGES A PAYER	1 423
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES PROV.	1 600
ETAT - CHARGES A PAYER	3 537
Total	**64 218**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	106 745		
Total	**106 745**		

Produits constatés d'avance

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	126 607		
Total	**126 607**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	501 581		501 581
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	836 662		836 662
TOTAL	**1 338 242**		**1 338 242**

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/03/2026	31/03/2025
Produits financiers de participation	5 582 607	2 779 125
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 885	13 116
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	5 200	
Total des produits financiers	**5 619 692**	**2 792 241**
Dotations financières aux amortissements et provisions	185 503	593 419
Intérêts et charges assimilées	74 141	422 734
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 200	
Total des charges financières	**264 844**	**1 016 153**
Résultat financier	**5 354 848**	**1 776 088**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2019, la société SAS C.M.G.A est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS C.M.G.A. L'option a été renouvelée en date du 01/04/2024. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
- Produits de l'exercice : 4 740 euros

Notes sur le compte de résultat

- Charges de l'exercice : 52 351 euros



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution sur emprunt CIC 1.300 K€	*185 714*
Caution sur emprunt BP 1.300 K€	*191 023*
Caution sur emprunt CE 1.300 K€	*190 743*
Caution sur emprunt BL 1.300 K€	*191 248*
Caution BL	*473 287*
Caution CIC 543 K€	*109 795*
Caution BP 543 K€	*109 493*
Caution CE 543 K€	*109 494*
Caution BL 543 K€	*109 795*
Caution BL 430 K€	*106 021*
Caution BL 550 K€	*158 585*
Caution BPI 210 K€	*90 000*
Caution BPI 210 K€	*90 000*
Caution CM 1.300 K€	*256 097*
Caution CM 1.300 K€	*29 701*
Caution CIC 292.5 K€	*217 240*
Caution CE 292.5 K€	*213 633*
Caution SG 292.5 K€	*208 929*
Caution BP 292.5 K€	*217 240*
Avals et cautions	3 258 038
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**3 258 038**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes